

ASSEMBLÉE NATIONALE25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 3859

présenté par

M. Serville, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE 20 BIS

À la troisième phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« membres »,

insérer les mots :

« , dont au moins un représentant la Guyane, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Outre le fait que la Guyane renferme la majorité du potentiel minier, les défis spécifiques liés au développement du secteur minier local font qu'il apparaît légitime qu'elle participe, à travers au moins un représentant, au futur Conseil minier